

## Traumatisés crâniens

## Le retour au travail possible

Chaque année, 180 000 Français sont victimes d'un traumatisme crânien. Les séquelles qui en résultent restent méconnues, y compris de la part de personnes appelées à les apprécier. C'est le cas des membres des COTOREP, les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel. C'est à leur intention qu'une journée d'information était organisée, jeudi, à l'École nationale de la santé publique, à Rennes.

Ils étaient cent-cinquante appartenant aux Cotorep des trois régions de l'Ouest, qui avaient répondu au rendez-vous de la Vallée et de Arceau-Anjou, deux établissements spécialisés dans la prise en charge des traumatisés crâniens. L'AGEFIPH, qui gère les fonds versés par les entreprises pour l'insertion professionnelle des handicapés, finançait la journée.

Le professeur Jean-Luc Truelle, président d'un groupe européen d'étude des traumatisés crâniens, a souligné que l'Ouest est une région pilote en matière de prise en charge de ces handicapés.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'intérêt des initiatives qui y sont développées. Par exemple le programme « être emploi » de la Vallée. « Moyennant du temps et un accompagnement par-

ticulier, des traumatisés crâniens peuvent travailler en milieu ordinaire de travail. » Voilà selon Jacqueline de Labarthe, médecin-chef, le credo qui le sous-tend.

L'Arceau-Anjou a lancé deux actions spécifiques pour faciliter l'insertion professionnelle des handicapés : l'aide au maintien ou au retour en milieu ordinaire de travail.

Il n'empêche que le système actuel de travail protégé est prévu pour des handicapés physiques ou mentaux, pas pour des traumatisés crâniens. Jean-Marie Guérin, le directeur d'Arceau-Anjou, précise que ce système ne prend pas en compte les situations en évolution perpétuelle. Il souhaite que soient reconnues des unités pilotes et que la prise en charge suive la sortie de rééducation, ce que les Cotorep n'ont pas les moyens de faire.

### Un emploi après trois mois de coma

Pourtant, on a fait la preuve à la Vallée que le retour à l'emploi est possible, moyennant certaines conditions. Exemple : Patrick, chauffeur routier. Douze jours de coma après un accident au volant de son camion. Il suit un stage de conduite pour réapprendre. Selon le directeur de l'école, les tests sont positifs.



Patrick réapprend à conduire un camion, après un coma de douze jours.

Pierre a repris conscience au bout de dix jours. Lui-aussi a été victime d'un accident de la route. Après six mois de convalescence, il est venu à la Vallée. Il a repris le travail sur ordinateur, l'économie, les mathématiques financières. Il avoue avoir fait une constatation stupéfiante : il savait qu'il savait mais il ne savait plus. De-

puis il a retrouvé peu à peu ce qu'il avait oublié.

Autre témoignage, celui de Sébastien. A 16 ans, il a été renversé par une voiture, alors qu'il circulait en cyclomoteur. Il est resté trois mois dans le coma. Une entreprise propose de l'embaucher après deux essais de quinze jours.